**Dossier de demande pour un projet de soutien à la politique de soins médico-pharmaceutique en MRPA-MRS**

En application de l’article 56, §2 , alinéa 1er, 3°, de la loi relative à l’assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994 – AR 11 juillet 2013

|  |  |
| --- | --- |
| Le dossier de demande entièrement complété doit être transmis **au plus tard le 15 novembre 2013 à minuit** à :    1. pour la version papier:  INAMI  Service des Soins de Santé  Attn. du Fonctionnaire Dirigeant  Avenue de Tervueren, 211  1150 Bruxelles  2. pour la version électronique :  [medicaments.mrpamrs@inami.fgov.be](mailto:medicaments.mrpamrs@inami.fgov.be)  ***Les deux versions doivent être identiques.***  ***Veuillez de préférence transmettre la version électronique sous le format Word.*** | **Réservé à l’INAMI**  Date de réception:  -version papier :  - version électronique  Communauté/Région  Flandre  Région Wallonne  Région Bruxelles Capitale  Communauté Germanophone |

1. **Identification du projet-candidat**

**Données de contact de la MRPA-MRS:**

1. Nom de la MRPA-MRS:
2. Numéro INAMI:
3. Personne de contact:
4. Numéro de téléphone:
5. E-mail:
6. Adresse:
7. ***Informations générales sur la MRPA-MRS :***
8. La MRPA-MRS est :

de type privé à but non lucratif (asbl).

de type privé à des fins commerciales.

de type publique (CPAS, …).

1. Où est située la MRPA-MRS?

Dans le centre d’une ville de plus de 50.000 habitants.

Dans le centre d’une ville de moins de 50.000 habitants.

En périphérie d’une ville.

Dans un village.

1. Quelle langue est principalement utilisée dans votre MRPA-MRS?

Néerlandais.

Français.

Allemand.

Autre:

1. De combien de lits dispose la MRPA?

De combien de lits dispose la MRS?

1. Combien d’infirmiers (ères) travaillent actuellement dans la MRPA-MRS (nombre d’ETP)?

1. Combien d’aide-soignant(e)s travaillent actuellement dans la MRPA-MRS (nombre d’ETP)?
2. Combien de kiné/ergo/logo travaillent actuellement dans la MRPA-MRS (nombre d’ETP)?
   1. Kinésithérapeute :
   2. Ergothérapeute :
   3. Logopède :
3. Combien de membres du personnel de réactivation travaillent actuellement dans la MRPA-MRS (nombre d’ETP)?
4. Nombre moyen d’heures de formation / ETP suivies par le personnel de soins durant l’année civile écoulée:

Thématiques relatives à la médication abordées:

1. Nombre moyen d’heures de formation / ETP suivies par le personnel non-soignant durant l’année civile écoulée:

Thématiques relatives à la médication abordées:

1. Combien de médecins généralistes sont actifs au sein de la MRPA-MRS?
2. Quel est le nombre minimum de patients/médecin généraliste?

Quel est le nombre maximum de patients/médecin généraliste?

Quel est le nombre de patients pour lesquels les médecin conseiller coordinateur fait également office de médecin traitant ?

1. Combien de volontaires sont actuellement actifs au sein de la MRPA-MRS ?

Quel temps moyen représente cette activité par semaine par volontaire?

1. La MRPA-MRS dispose-t-elle d’un système spécifique visant à garantir la qualité des soins?

Oui.

Non.

Si oui, veuillez le décrire brièvement.

1. De combien de services dispose la MRPA-MRS?

Décrivez brièvement l’organisation interne (services ouverts/fermés, services communs,…)?

1. Quelle est la durée de séjour moyenne des résidents au sein de votre MRPA-MRS?
2. Combien de nouveaux patients intègrent, en moyenne, votre MRPA-MRS par trimestre?
3. ***Informations générales sur les résidents de la MRPA-MRS :***
4. Quelle est la distribution (%) des résidents dans les classes d’âge ci-dessous?

* < 60 ans :
* 60-70 ans :
* 71-80 ans :
* 81-90 ans :
* > 90 ans :

1. Quel est le % de résidents :

* de sexe masculin?
* de sexe féminin?

1. Quelle est la répartition actuelle des catégories de dépendance sur base de l’échelle de Katz parmi vos résidents (%)?

* patients O :
* patients A :
* patients B :
* patients C :
* patients Cd :
* patients D :

1. ***Informations sur la médication des résidents des MRPA-MRS :***
2. % de résidents recevant :

- entre 5 et 9 médicaments différents prescrits par le médecin généraliste :

- ≥ 10 médicaments différents prescrits par le médecin généraliste :

1. % de résidents pour lesquels un incident relatif à l’administration d’un médicament par un prestataire de soins a été constaté :
2. % de résidents pour lesquels un incident relatif à l’administration d’un médicament par un prestataire de soins a été constaté :

* avec 1 chute dans le mois précédent :
* avec ≥ 2 chutes dans le mois précédent :

1. ***Informations concernant l’approvisionnement des médicaments dans la MRPA-MRS :***
2. Par qui les médicaments sont-ils livrés?

Une officine ouverte au public déterminée dans l’environnement direct (max. 15 km).

Une officine ouverte au public déterminée en dehors de l’environnement direct (plus de 15 km).

Plusieurs officines ouvertes au public dans l’environnement direct.

Différentes officines ouvertes au public dans l’environnement direct, à tour de rôle.

Officine hospitalière

Autre:

1. Y a-t-il des résidents qui commandent/gèrent eux-mêmes tous leurs médicaments *en dehors du circuit d’approvisionnement organisé*?

Oui.

Non.

Si oui, quel % des résidents recourt à cette pratique?

1. Y a-t-il des résidents qui, *conjointement au circuit d’approvisionnement organisé des médicaments*, commandent ou retirent complémentairement des médicaments dans une pharmacie?

Oui.

Non.

Si oui, quel % des résidents recourt à cette pratique?

1. ***Informations concernant la participation de la MRPA-MRS à des projets en cours ou terminés :***
2. Qui est informé de la candidature de la MRPA-MRS à ce projet? (plusieurs réponses possibles) :

Le personnel infirmier.

Le personnel de soins.

Le service social.

Tous les médecins généralistes actifs dans la MRPA-MRS.

Une partie des médecins généralistes actifs dans la MRPA-MRS.

Le(s) cercle(s) de médecins généralistes

Les patients et leur famille.

Autre:

1. A quel(s) autre(s) projet(s) la MRPA-MRS participe-t-elle actuellement?

Projets BelRAI.

Projet de la Fondation Roi Baudouin.

Projets de soins alternatifs dans le cadre du protocole 3.

Autre:

1. A quels projets la MRPA-MRS a-t-elle participé dans le passé?

étude PHEBE.

Projet pilote « medication review » (UGent).

Projet pilote Concertation médico-pharmaceutique (KU Leuven).

Autre:

1. ***Information relative à la pharmacie qui livre la MRPA-MRS:***
2. Nombre d’assistant en pharmacie (nombre d’ETP) :
3. Nombre de pharmacien (nombre d’ETP) :
4. **Critères obligatoires**
5. ***Partenariats obligatoire:***

1. Le(s) responsable(s) des soins dans la MRPS-MRS (infirmier(ère) en chef, infirmier(ère) et/ou personnes de référence):

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom** | **Numéro INAMI si d’application** |
|  |  |
|  |  |
|  |  |

2. Le médecin conseiller et coordinateur de la MRPA-MRS:

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom** | **Numéro INAMI** |
|  |  |

3. Le(s) pharmacien(s) qui approvisionne(nt) la MRPA-MRS:

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom** | **Numéro INAMI** |
|  |  |
|  |  |
|  |  |

4. Les médecins généralistes qui sont prêts à participer à la concertation:

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom** | **Numéro INAMI** |
|  |  |
|  |  |
|  |  |

5. Le(s) cercle(s) de médecins généralistes, responsable(s) de la région dans laquelle la MRPA-MRS est établie:

participe au projet.

est au moins tenu informé de la réalisation du projet.

Quel est le nom du/des cercle(s) contactés ;

1. **Critères complémentaires en cas de nombre trop élevé de candidatures**

***L’objectif est d’atteindre un échantillon représentatif de la diversité des MRPA et MRS ; les critères ci-dessous vont permettre d’obtenir cet équilibre.***

1. ***Informations relatives au degré d’informatisation de la MRPA-MRS:***
2. La MRPA-MRS utilise-t-elle un dossier patient électronique?

Oui.

Non.

Si oui, quelle est le programme utilisé?

Si oui, quelles modules sont présents dans le dossier électronique? (plusieurs réponses possibles) :

Prestation de soins.

Catégorie de dépendance selon l’échelle de Katz.

Activité de la vie quotidienne (AVQ).

Diagnostics.

Données cliniques.

Résultats de laboratoire.

Médicaments.

Prescriptions et formulaire.

Plans de soins.

Module de qualité en lien avec l’utilisation de médicaments.

Autre :

1. Dans quelle mesure les informations du dossier électronique peuvent être échangées entre les prestataires de soins (médecin généraliste, pharmacien,…)?

Les systèmes communiquent directement l’un avec l’autre.

L’information peut être envoyée par e-mail.

Aucun échange est possible avec ce système

1. La MRPA-MRS dispose-t-elle d’un système de gestion électronique des médicaments (prescription intégrée avec formulaire, commande, livraison, administration, gestion du stock) qui permette l’échange de données avec le pharmacien?

Oui.

Non.

Si oui, quelle est le programme utilisé?

1. ***Information relative à la politique médicamenteuse au sein de la MRPA-MRS:***
2. La MRPA-MRS dispose-t-elle d’une déclaration de politique/manuel/recommandations concernant la (poly)médication?

Oui.

Non.

Si oui, veuillez la décrire brièvement.

1. La MRPA-MRS dispose-t-elle de recommandations concernant l’utilisation des psychotropes (somnifères inclus)?

Oui.

Non.

Si oui, veuillez la décrire brièvement.

1. La MRPA-MRS dispose-t-elle d’une déclaration de politique/manuel/recommandations concernant la prévention des chutes

Oui.

Non.

Si oui, veuillez la décrire brièvement.

1. La MRPA-MRS dispose-t-elle d’une politique spécifique en matière de démarrage d’un nouveau traitement?

Oui.

Non.

Si oui, veuillez la décrire brièvement.

1. La MRPA-MRS dispose-t-elle d’une politique en matière de prescription de médicaments génériques ou de prescription en DCI?

Prescription de médicaments génériques :

Oui

Non

Prescription de médicaments en DCI :

Oui

Non

1. La MRPA-MRS dispose-t-elle d’un formulaire pour la prescription de médicaments au résident?

Oui.

Non.

Si oui, lequel?

Exemplaire réalisé en interne, sous la coordination du MCC.

Formulaire MRS (Farmaka).

Autre :

Si oui, dans quelle mesure ce formulaire est-il utilisé?

Jamais.

Lors du démarrage d’un nouveau traitement.

Systématiquement.

Lors de périodes d’évaluation du profil médicamenteux d’un patient.

Suite à une question/plainte/incident, …

Autre :

1. La MRPA-MRS fait-elle usage de critères particuliers pour optimaliser la prescription des médicaments aux résidents (par exemple : Beers, START/STOPP, …)?

Oui.

Non.

Si oui, par qui (plusieurs réponses possibles) :

MCC.

Médecin généraliste.

Pharmacien.

Infirmier(ère) (-en chef).

Autre :

Si oui, à quelle fréquence ces critères sont-ils utilisés?

Jamais.

Lors du démarrage d’un nouveau traitement.

Systématiquement.

Lors de périodes d’évaluation du profil médicamenteux d’un patient.

Suite à une question/plainte/incident, …

Autre :

1. Existe-t-il dans la MRPA-MRS une forme de concertation multidisciplinaire (au niveau du patient) concernant la pharmacothérapie?

Oui.

Non.

Si oui, qui est concerné par cette concertation ? (plusieurs réponses possibles) :

MCC.

Médecin généraliste.

Cercle de médecin généraliste.

Pharmacien.

Infirmier(ère) (-en chef).

Autre :

Si oui, à quelle fréquence est organisée cette concertation?

Hebdomadaire.

Mensuelle.

Trimestrielle.

Annuelle.

Autre :

Si oui, quels thèmes sont ciblés par cette concertation ?

1. Existe-t-il une forme de concertation (niveau groupe/communautaire) concernant la politique médicamenteuse au sein de l’institution?

Oui.

Non.

Si oui, qui est concerné par cette concertation ? (plusieurs réponses possibles) :

MCC.

Médecin généraliste.

Cercle de médecin généraliste.

Pharmacien.

Infirmier(ère) (-en chef).

Autre :

Si oui, à quelle fréquence est organisée cette concertation?

Hebdomadaire.

Mensuelle.

Trimestrielle.

Annuelle.

Autre :

1. ***Informations relatives à la gestion médicamenteuse au sein de la MRPA-MRS:***
2. Comment se déroule la commande des médicaments?

Electroniquement/directement au départ d’un software.

Par e-mail.

Par téléphone.

Sur base de la fourniture de prescriptions papier (faxées ou déposées à la pharmacie, ou recueilli par la pharmacie)

Autre:

1. Les médicaments font-il l’objet d’une emballage individuel par patient et par moment de prise ? En d’autre mots, la préparation de médication individuelle (PMI) est-elle d’application?

Oui.

Non.

Si oui, par qui est-ce réalisé ?

Pharmacien fournisseur.

Grossiste.

1. Quelles tâches supplémentaires (en termes de pharmacothérapie) sont assurées par le pharmacien fournisseur ? (plusieurs réponses possibles) :

Contrôle des schéma de médication.

Détection des interactions.

Recommandations relatives au broyage des médicaments.

Suggestions relatives à l’autogestion médicamenteuse (médicaments en délivrance libre).

Suggestions relatives à des alternatives meilleur marché.

Suggestions relatives aux préparations magistrales.

Autre :

1. Qui est généralement contacté par l’infirmier(ère)/l’aide-soignant(e) concernant les questions relatives à la médication?

MCC.

Médecin généraliste.

Pharmacien.

Autre :

1. Quelle(s) tâche(s) remplit le MCC dans la gestion médicamenteuse de la MRPA-MRS ?

Aucune.

Politique médicamenteuse : organisation de la prescription des médicaments

Gestion des médicaments :organisation de la fourniture, de la délivrance, de la conservation et de la distribution des médicaments.

Réalisation et mise-à-jour du formulaire.

Formation des professionnels

Autre :

1. ***Informations concernant l’administration des médicaments au sein de la MRPA-MRS:***
2. Quel % des résidents gère lui-même l’administration ses médicaments?
3. Par qui les médicaments sont-ils préparés (lorsque le résident n’est plus en mesure de les préparer) ? (plusieurs réponses sont possibles) :

L’infirmier(ère).

Un résident/ la famille.

Autre:

1. Par qui les médicaments sont ils administrés (plusieurs réponses possibles) :

L’infirmière.

L’aide-soignant(e).

Un résident/ la famille

Autre:

1. Existe-t-il un enregistrement systématique des médicaments administrés (quoi, à qui) ?

Oui.

Non.

1. Dans quel % des cas l’administration d’un médicament prescrit « si nécessaire » ou disponible en délivrance libre est-elle enregistrée dans le dossier du patient ?
2. Quel % des résidents assimile les médicaments sous la supervision d’un membre du personnel?
3. A quelle fréquence les médicaments sont-ils préparés ?

1 x par jour

1 x par semaine

1x par mois

Autre :

Ci-dessous, un espace est prévu pour que vous puissiez communiquer des éléments spécifiques qui sont importants pour permettre une appréciation correcte de la manière de travailler dans la MRPA-MRS dont vous êtes responsable :

**Je déclare que toutes les données ci-dessus sont correctes.**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Nom de la MRPA-MRS:**  **Nom du signataire responsable:**  **Date et signature :** | | | | |
|  | | | | |
| **Nom du/des pharmacien(s) participant(s):** |  |  |  |  |
| **Date et signature :** |  |  |  |  |
|  | | | | |
| **Nom du/des médecin(s) généraliste(s) participant(s):** |  |  |  |  |
| **Date et signature :** |  |  |  |  |